

**GFI VATEL**

**GROUPEMENT FORESTIER D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 3 192 570 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : PARIS (75009), 24 RUE DE CLICHY**

**819 362 641 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2025  
REUNIE SUR SECONDE CONVOCATION**

Chers Associés,

**Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de notre société a été convoquée le 30 juin 2025 à 9 heures 30 au siège social mais qu'elle n'a pu valablement délibérer faute de quorum sur première convocation.**

Vous avez été convoqués en conséquence à une assemblée générale ordinaire et extraordinaire conformément à la loi et à nos statuts, sur seconde convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.
- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.
- Modification des stipulations de l'article XXII des statuts de la société.
- Mandats des membres du conseil de surveillance.
- Nomination de deux nouveaux experts forestiers externes en évaluation.

Vous avez entendu la lecture du rapport de la gérance.

Vous avez, par ailleurs, entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice de sa mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.

Nous vous présentons nos observations sur le rapport de la gérance ainsi que sur les comptes de l'exercice.

## **1. Sur le rapport de la gérance**

Nous vous précisons que :

- le gérant a tenu périodiquement informé le conseil de surveillance des opérations sociales et de leurs résultats par, notamment, la présentation de rapports trimestriels,
- les informations données dans le rapport du gérant et les documents adressés aux associés sur la situation financière n'appellent aucune remarque de la part du conseil de surveillance.

## **2. Sur les comptes de l'exercice**

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, le conseil de surveillance n'a aucune observation à formuler.

Le conseil de surveillance ne voit pas d'objection aux propositions du gérant faites à l'assemblée générale concernant l'affectation du résultat de l'exercice.

## **3. Conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier**

Le conseil de surveillance n'a pas relevé de convention visée à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.

## **4. Sur l'activité du conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Le conseil de surveillance a été consulté dans le cadre de l'ensemble des acquisitions relatées dans le rapport de gestion de la gérance et approuve les actions menées au cours de cet exercice.

Notamment, le GFI VATEL s'est porté acquéreur de 100 % des parts du GROUPEMENT FORESTIER DES FOLIES, lequel détient la forêt de Feucherolles. Au terme d'une opération de transmission universelle de patrimoine (TUP), l'actif forestier détenu par le GROUPEMENT FORESTIER DES FOLIES sera transmis au GFI VATEL. L'opération de transmission universelle de patrimoine devrait être finalisée au cours du premier semestre 2025.

## **5. Sur les projets d'investissements et de désinvestissements pour l'année 2025**

Nous vous rappelons que la société GFI VATEL va réitérer au cours de l'exercice 2025 l'acquisition de nouvelles forêts, notamment celle de PEYRILHAC.

Le conseil de surveillance soutient les projets d'acquisition et de diversification proposés par la gérance.

**Monsieur Nicolas HODOUL**  
Président du conseil de surveillance